

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1520

8 juillet 2011

### SOMMAIRE

<b>ANNA Real Estate 4 S.à r.l. ....</b>	<b>72960</b>	<b>PRB Luxembourg International S. à r.l. ..</b>	<b>72919</b>
<b>Armauric-Lux S.A. ....</b>	<b>72914</b>	<b>SistemApsys S.à r.l. ....</b>	<b>72919</b>
<b>Association pour la promotion au Luxem- bourg des technologies à réactions nuclé- aires à basse énergie ....</b>	<b>72923</b>	<b>SMAC S.A. ....</b>	<b>72939</b>
<b>BELLUS Health Luxco I S.à r.l. &amp; Cie S.C.S. .....</b>	<b>72929</b>	<b>Smartlux S.à r.l. ....</b>	<b>72927</b>
<b>Belron International S.A. ....</b>	<b>72929</b>	<b>Société des Ateliers Nic. Olinger S.A. ....</b>	<b>72939</b>
<b>Bluegrass Investments S.A. ....</b>	<b>72940</b>	<b>Socom Participation S.A. ....</b>	<b>72940</b>
<b>Brooklyn Investments S.A. ....</b>	<b>72950</b>	<b>Southern Participations S.A., SPF ....</b>	<b>72933</b>
<b>Bull Fund ....</b>	<b>72914</b>	<b>Structured Finance Management (Luxem- bourg) S.A. ....</b>	<b>72915</b>
<b>CLT-UFA ....</b>	<b>72933</b>	<b>Syndicat Général-Ré S.A. ....</b>	<b>72940</b>
<b>Construction Oliveira Ferreira S.A. ....</b>	<b>72938</b>	<b>Taured S.A. ....</b>	<b>72942</b>
<b>Ercy S.A. ....</b>	<b>72958</b>	<b>Taxus S.A. ....</b>	<b>72942</b>
<b>ESCO Spf S.A. ....</b>	<b>72942</b>	<b>Tempura S.A. ....</b>	<b>72942</b>
<b>Financière Concorde S.A. ....</b>	<b>72925</b>	<b>Terra Brasil S.à r.l. ....</b>	<b>72946</b>
<b>Furstenberg Capital S.C.A. ....</b>	<b>72916</b>	<b>The Hill S.à r.l. ....</b>	<b>72950</b>
<b>Gutmark, Radtke &amp; Company S.à r.l. ....</b>	<b>72916</b>	<b>Thermo Fisher Scientific Chromatography Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>72941</b>
<b>Gutmark, Radtke &amp; Company S.à r.l. ....</b>	<b>72915</b>	<b>Thermo Fisher Scientific (DE) Holding S.à r.l. ....</b>	<b>72940</b>
<b>Hekalux S.à r.l. ....</b>	<b>72943</b>	<b>Thermo Fisher Scientific (Real Estate 1) S.à r.l. ....</b>	<b>72940</b>
<b>IEC Europe S.à r.l. ....</b>	<b>72954</b>	<b>The Shipowners' Mutual Strike Insurance Association Europe ....</b>	<b>72953</b>
<b>Industriecapital Österreich ....</b>	<b>72958</b>	<b>The UBK Belgian Property Company Limi- ted ....</b>	<b>72960</b>
<b>INOVEC Investment S.A., SPF ....</b>	<b>72934</b>	<b>Toku Corporation ....</b>	<b>72941</b>
<b>Ladies-Circle 3 Luxembourg ....</b>	<b>72951</b>	<b>TSC Property Fund ....</b>	<b>72960</b>
<b>MD Mezzanine S.A., SICAR ....</b>	<b>72946</b>	<b>Urbaninvest S.A. ....</b>	<b>72960</b>
<b>Miwwelhaus Koeune S.A. ....</b>	<b>72928</b>	<b>Vip Real Estate S.A. ....</b>	<b>72941</b>
<b>Nepenthe Insurance Advisory Services s. à r.l. ....</b>	<b>72925</b>	<b>W.S. Logistics Sàrl ....</b>	<b>72959</b>
<b>Opticom S.à r.l. ....</b>	<b>72932</b>		
<b>O.T.C. Trade S.à r.l. ....</b>	<b>72914</b>		
<b>Pegase Partners Company S.A. ....</b>	<b>72932</b>		

**O.T.C. Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 98.880.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 11 avril 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 03 mai 2011.

Référence de publication: 2011059758/11.

(110067561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

---

**Bull Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 91.846.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2011*

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration*

Monsieur Nico THILL, Président

(résidant professionnellement à L-1661 LUXEMBOURG, 103, Grand-Rue)

Monsieur Giorgio BAROFFIO

(résidant professionnellement à I-20122 MILANO, 27, via Durini)

Monsieur Cristiano CORTELLA

(résidant professionnellement à CH-6901 LUGANO, 2, via Ferruccio Pelli)

Madame Florence PILOTAZ

(résidant professionnellement à L-1661 LUXEMBOURG, 103, Grand-Rue)

*Réviseur d'Entreprises agréé*

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2011062056/26.

(110070108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**Armauric-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 108.324.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2011*

Les actionnaires de la société se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) La démission du mandat de commissaire aux comptes en date du 13 avril 2011 de la société Commissaire aux comptes S.A. avec siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 131410.

2) La nomination de la société LG Management S.à r.l. avec siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 156 639 en tant que commissaire aux comptes au 29 avril 2011 pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

Signature.

Référence de publication: 2011064668/17.

(110072641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**Structured Finance Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 95.021.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064322/10.

(110072453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**Gutmark, Radtke & Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.  
R.C.S. Luxembourg B 159.098.

Im Jahre zweitausendelf, den achtundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

- 1) Herr Sebastian IPACH, Unternehmensberater, geboren in Meiningen (Bundesrepublik Deutschland), am 12. September 1976, wohnhaft in D-66706 Perl, Saarburger Strasse 42.
- 2) Herr Hans RADTKE, Unternehmensberater, geboren in Frankfurt am Main (Bundesrepublik Deutschland), am 29. Dezember 1969, wohnhaft in D-60439 Frankfurt am Main, An den Mühlenwegen 16.
- 3) Herr Benny GUTMARK, Unternehmensberater, geboren in Baumholder (Bundesrepublik Deutschland), am 16. Oktober 1961, wohnhaft in D-60323 Frankfurt am Main, Unterlindau 31.

Die Komparenten sub 2) und 3) sind hier vertreten durch Herrn Sebastian IPACH, vorgenannt, auf Grund von zwei ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift, welche Vollmachten, vom Erschienenen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, namens handelnd wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Gutmark, Radtke & Company S.à r.l." (hiernach die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-8069 Bartringen, 26, rue de l'Industrie, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 159098, gegründet worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 17. Februar 2011, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Dass die erschienene Personen erklären die einzigen aktuellen Gesellschafter (die "Gesellschafter") der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, den von ihnen, in einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung (die "Versammlung"), gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

*Beschluss*

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftssitz von Bartringen nach L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, zu verlegen und dementsprechend Artikel 5 der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg). Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Geschäftsführung an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden."

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neunhundertdreißig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. IPACH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2011. LAC/2011/19760. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011062135/49.

(110069959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**Gutmark, Radtke & Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 159.098.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Mai 2011.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2011062136/14.

(110070028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**Furstenberg Capital S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 150.655.

In the year two thousand and eleven, on the first day of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Yves MERTZ, expert-comptable, professionally residing in Luxembourg, acting as the representative of Furstenberg Capital S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the registration of which with the Luxembourg trade and companies' register is still pending, (the "Company"), pursuant to the resolutions of sole manager of the Company taken on 17 February 2011.

A copy of the said resolutions, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx dated 19 November 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 338 of 16 February 2010.

2) Pursuant to article 6 of the articles of incorporation of the Company, the Company's subscribed share capital is currently set at eighteen million one hundred and fifty thousand Euro (EUR 18,150,000.-) consisting of one manager's share having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) (the "S Share"), and shares of the Company allocated within each Compartment as follows:

Compartment 1 is consisting of eighty (80) A shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each (the "A Shares") and forty (40) B shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each (the "B Shares") together with the A Shares the "Compartment 1 Ordinary Shares");

Compartment 2 is consisting of C shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each (the "C Shares") and D shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each (the "D Shares") together with the C Shares the "Compartment 2 Ordinary Shares"); and

Compartment 3 is consisting of E shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each (the "E Shares" or the "Compartment 3 Ordinary Shares" and together with the Compartment 1 Ordinary Shares and the Compartment 2 Ordinary Shares, the "Ordinary Shares").

3) Pursuant to article 7 of the articles of incorporation of the Company, the authorized capital, including the issued share capital, is fixed at two hundred fifty million fifty thousand Euro (EUR 250,050,000) consisting of one thousand six hundred sixty-seven (1,667) shares with a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) per share.

4) Pursuant to article 7 of the articles of incorporation of the Company, the manager of the Company is authorized during a period of five years, from the date of incorporation of the Company, to issue Ordinary Shares and to grant options to subscribe for Ordinary Shares, to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue of Ordinary Share.

5) By resolutions adopted on 17 February 2011 the sole manager of the Company has decided to increase the Company's share capital by an amount of four million nine hundred and fifty thousand Euro (EUR 4,950,000.-), in order to increase it from its current amount of eighteen million one hundred and fifty thousand Euro (EUR 18.150,000) consisting of one manager's share having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) (the "S Share"), eighty (80) A shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each and forty (40) B shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each, up to an amount of twenty-three million one hundred thousand Euro (EUR 23,100,000.-) through the issuance of thirty-three (33) E Shares with a nominal value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each.

The new shares have all been subscribed by the company BPH Holding S.A., having its registered office in Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, and paid up in cash to the extent of eighty-five per cent (85%), so that the amount of four million two hundred and seven thousand five hundred Euro (EUR 4,207,500.-) is available to the Company, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate.

Such total contribution, of four million two hundred and seven thousand five hundred Euro (EUR 4,207,500.-) shall be allocated to the share capital of the Company.

As a consequence of the abovementioned increase of the Company's share capital, the first four paragraphs of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

**Art. 6.** The subscribed capital is set at twenty-three million one hundred thousand Euro (EUR 23,100,000.-) consisting of one manager's share having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) (the "S Share"), and shares of the Company allocated within each Compartment as follows:

Compartment 1 is consisting of eighty (80) A shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each (the "A Shares") and forty (40) B shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each (the "B Shares") together with the A Shares the "Compartment 1 Ordinary Shares");

Compartment 2 is consisting of C shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each (the "C Shares") and D shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each (the "D Shares") together with the C Shares the "Compartment 2 Ordinary Shares"); which shall be issued at a later state in accordance with this article and article 8 of these articles of incorporation; and

Compartment 3 is consisting of thirty-three (33) E shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each (the "E Shares" or the "Compartment 3 Ordinary Shares" and together with the Compartment 1 Ordinary Shares and the Compartment 2 Ordinary Shares, the "Ordinary Shares")."

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately EUR 3,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first name and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

Monsieur Yves MERTZ, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant de Furstenberg Capital S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, dont l'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est encore pendante (la «Société»), en vertu des résolutions du gérant unique de la Société en date du 17 février 2011.

Une copie des dites résolutions paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante, agissant en sa capacité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 338 du 16 février 2010.

2) Selon l'article 6 des statuts de la Société, la Société dispose d'un capital souscrit de dix-huit millions cent cinquante mille euros (EUR 18.150.000) constitué d'une (1) action de commandité ayant une valeur nominale de cent cinquante

mille euros (EUR 150.000,-) (l'«Action S»), et d'actions de la Société allouées à chaque Compartiment de la manière suivante:

le Compartiment 1 comporte quatre-vingt (80) actions A ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) chacune (les «Actions A») et quarante (40) actions de classe B ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) chacune (les «Actions B» ensemble avec les actions A les «Actions Ordinaires du Compartiment 1»);

le Compartiment 2 comporte des actions C ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) chacune (les «Actions C») et des actions D ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) chacune (les «Actions D» ensemble avec les actions C les «Actions Ordinaires du Compartiment 2»); et

le Compartiment 3 comporte des actions E ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) chacune (les «Actions E») ou les «Actions Ordinaires du Compartiment 3» et ensemble avec les Actions Ordinaires du Compartiment 1 et les Actions Ordinaires du Compartiment 2, les «Actions Ordinaires»).

3) Selon l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, comprenant le capital souscrit, est fixé à deux cent cinquante millions cinquante mille euros (EUR 250.050.000) constitué de mille six cent soixante-sept (1.667) actions d'une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) par action.

4) Selon l'article 7 des statuts de la Société, le gérant est autorisé pendant une durée de cinq ans à partir de la date de constitution de la Société, à émettre les actions et à accorder des options de souscription pour des Actions Ordinaires aux personnes et selon les dispositions qui lui semblent appropriées.

5) En vertu des résolutions prises en date du 17 février 2011, le gérant unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions neuf cent cinquante mille Euro (EUR 4.950.000,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de dix-huit millions cent cinquante mille euros (EUR 18.150.000) constitué d'une (1) action de commandité ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) (l'«Action S»), de quatre-vingt (80) actions A d'une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) chacune et de quarante (40) actions B d'une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) chacune, à la somme de vingt-trois millions cent mille euros (EUR 23.100.000) par l'émission de trente-trois (33) actions E ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) chacune.

Les nouvelles actions ont été souscrites par la société BPH Holding S.A., ayant son siège social au 6, rue Heinrich Heine à Luxembourg, et libérées par versement en espèces à concurrence de quatre-vingt-cinq pour cent (85%) de sorte que le montant de quatre millions deux cent sept mille cinq cents euros (EUR 4.207.500,-) s'est trouvé à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Cette contribution de quatre millions deux cent sept mille cinq cents euros (EUR 4.207.500) sera allouée au capital social de la Société.

En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, les premiers quatre paragraphes de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société dispose d'un capital souscrit de vingt-trois millions cent mille euros (EUR 23.100.000,-) constitué d'une (1) action de commandité ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) (l'«Action S»), et d'actions de la Société allouées à chaque Compartiment de la manière suivante:

le Compartiment 1 comporte quatre-vingts (80) actions A ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) chacune (les «Actions A») et quarante (40) actions B ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) chacune (les «Actions B» ensemble avec les actions A les «Actions Ordinaires du Compartiment 1»);

le Compartiment 2 comporte des actions C ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) chacune (les «Actions C») et des actions D ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) chacune (les «Actions D» ensemble avec les actions C les «Actions Ordinaires du Compartiment 2») qui seront émises à l'avenir conformément au présent article et à l'article 8 des présents statuts; et

le Compartiment 3 comporte trente-trois (33) actions E ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) chacune (les «Actions E») ou les «Actions Ordinaires du Compartiment 3» et ensemble avec les Actions Ordinaires du Compartiment 1 et les Actions Ordinaires du Compartiment 2, les «Actions Ordinaires».)»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital, est évalué à environ EUR 3.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. MERTZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mars 2011. Relation: LAC/2011/10840. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011061432/157.

(110069177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

**SistemApsys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 10.018.400,00.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.488.

—  
EXTRAIT

Il convient de noter que la dénomination ainsi que l'adresse de l'associé Apsys Investment Russia S.à r.l. sont modifiées comme suit:

Dénomination: Centrum Saint Petersburg S.à r.l.

Adresse: 15 rue Edward Steichen,

L-2540 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Référence de publication: 2011064319/16.

(110072544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**PRB Luxembourg International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 272.098.150,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 140.891.

—  
In the year two thousand and eleven, on the twentieth of April.

Before Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of PRB Luxembourg International S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.891 (the Company). The Company has been incorporated on August 5, 2008 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated September 5, 2008, N°-2170. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on December 23, 2009, pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 30, 2010, N°-668.

There appeared:

PR Beverages Cyprus (Russia) Holding Limited, a company duly organized and incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office in Nicosia 1065, Cyprus, Capital Center, 2-4, Arch. Makarios III Avenue, 9th Floor, registered with the Registrar of Companies of the Republic of Cyprus under number 231182 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Yvonne Malone, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of fifty US Dollars (USD50) in order to bring the share capital from its present amount of two hundred seventy-two million ninety-eight thousand one hundred US dollars (USD 272,098,100), represented by five million four hundred forty-one thousand nine hundred sixty-two (5,441,962) shares having a nominal value of fifty US Dollars (USD 50) each to two hundred seventy-two million ninety-eight thousand one hundred and fifty US Dollars (USD 272,098,150), by way of the issue of one (1) new share of the Company, having a nominal value of fifty US Dollars (USD 50).

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of fifty US dollars (USD 50) in order to bring the share capital from its present amount of two hundred seventy-two million ninety-eight thousand one hundred US dollars (USD 272,098,100), represented by five million four hundred forty-one thousand nine hundred sixtytwo (5,441,962) shares having a nominal value of fifty US Dollars (USD 50) each to two hundred seventy-two million ninety-eight thousand one hundred and fifty US Dollars (USD 272,098,150), by way of the issue of one (1) new share of the Company, having a nominal value of fifty US Dollars (USD 50).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company and it fully pays it up by a contribution in kind consisting of a payable claim in an amount of one hundred million three hundred sixty-eight thousand six hundred ninety-nine US dollars (USD 100,368,699) (the Claim) that the Sole Shareholder has against the Company (the Contribution).

The contribution in kind consisting of the Claim, in an aggregate amount of one hundred million three hundred sixty-eight thousand six hundred ninety-nine US dollars (USD 100,368,699) is allocated as follows:

- fifty US dollars (USD 50) to the nominal share capital account of the Company; and
- one hundred million three hundred and sixty-eight thousand six hundred forty-nine United States Dollars (USD 100,368,649) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind consisting of the Claim to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of the Company as at April 18, 2011 and signed for approval by a manager of the Company, and a certificate dated April 18, 2011 issued by the authorized representatives of the Company and the Sole Shareholder stating that:

1. the attached balance sheet as at April 18, 2011 shows the Company's payable in an amount of one hundred million three hundred sixty-eight thousand six hundred ninety-nine US dollars (USD 100,368,699) is immediately due and payable by the Company to the Sole Shareholder;

2. based on generally accepted accountancy principles the worth of the Contribution contributed to the Company is of one hundred million three hundred sixty-eight thousand six hundred ninety-nine US dollars (USD 100,368,699) per the attached balance sheet and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. the Claim contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and it is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

4. all formalities to transfer the legal ownership of the Claim contributed to the Company have been or will be accomplished.

The Sole Shareholder further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities in respect of the Contribution.

A copy of the above documents after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

PR Beverages Cyprus (Russia) Holding Limited . . . . .	5,441,963 shares
Total: . . . . .	<u>5,441,963 shares</u>

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at two hundred seventy-two million ninety-eight thousand one hundred and fifty US Dollars (USD 272,098,150), represented by five million four hundred forty-one thousand nine hundred sixty-



three (5,441,963) shares in registered form with a nominal value of fifty US Dollars (USD 50.-) each, all subscribed and fully paid-up."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 6,500. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de PRB Luxembourg International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.891 (la Société). La Société a été constituée le 5 août 2008 suivant un acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 septembre 2008, N° 2170. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 23 décembre 2009, suivant un acte notarié de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 mars 2010, N°668.

A comparu:

PR Beverages Cyprus (Russia) Holding Limited, une société dûment organisée et constituée selon les lois de Chypre, ayant son siège social à Nicosia 1065, Chypre, Capital Center, 2-4, Arch. Makarios III Avenue, 9<sup>th</sup> Floor, immatriculée au Registre des Sociétés de la République de Chypre sous le numéro 231182 (l'Associé Unique),

ici représentée par Yvonne Malone, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante dollars américains (USD 50) afin de porter le capital social de son montant actuel de deux cent soixante-douze millions quatre-vingt-dix-huit mille cent dollars américains (USD 272.098.100), représenté par cinq millions quatre cent quarante et un mille neuf cent soixante-deux (5.441.962) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune à deux cent soixante-douze millions quatre-vingt-dix-huit mille cent cinquante dollars américains (USD 272.098.150), par l'émission de un (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50).

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de cinquante dollars américains (USD 50) afin de porter le capital social de son montant actuel de deux cent soixante-douze millions quatre-vingt-dix-huit mille cent dollars américains (USD 272.098.100), représenté par cinq millions quatre cent quarante et un mille neuf cent soixante-deux (5.441.962) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune à deux cent soixante-douze millions quatre-vingt-dix-huit mille cent cinquante dollars américains (USD 272.098.150), par l'émission de un (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50).

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

*Souscription - Libération*

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société et il la libère intégralement par un apport en nature consistant en une créance existante d'un montant de cent millions trois cent soixante-huit mille six cent quatre-vingt-dix neuf dollars américains (USD 100.368.699) (la Créance) que l'Associé Unique a contre la Société (l' Apport).

L'apport en nature composé d'une Créance, d'un montant total de cent millions trois cent soixante-huit mille six cent quatre-vingt-dix neuf dollars américains (USD 100.368.699) est affecté comme suit:

- cinquante dollars américains (USD 50) au compte capital social nominal de la Société; et cent millions trois cent soixante-huit mille six cent quarante-neuf dollars américains (USD 100.368.649) au compte de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature composé d'une Créance à la Société est documentée entre autres, par un bilan de la Société au 18 avril 2011 et signé pour accord par un administrateur de la Société et un certificat daté du 18 avril 2011 émis par les représentants habilités de la Société et de l'Associé Unique, stipulant que:

1. le bilan annexé au 18 avril 2011 indique que l'exigible de la Société d'un montant de cent millions trois cent soixante-huit mille six cent quatre-vingt-dix neuf dollars américains (USD 100.368.699) est immédiatement due et exigible par la Société à l'Associé Unique;

2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de l'Apport apportée à la Société est de cent millions trois cent soixante-huit mille six cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 100.368.699) selon le bilan ci-joint et depuis la date du bilan, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;

3. la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ou grevée d'aucun gage ou autre droit limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

4. toutes les formalités afin de transférer la propriété juridique de l'Apport apportée à la Société ont été ou seront accomplies.

L'Associé unique déclare renoncer irrévocablement à toutes les obligations pouvant résulter de l'Apport en nature et en décharge la Société.

Une copie des documents ci-dessus, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que l'actionariat dans la Société, suite à l'augmentation de capital, se présente comme suit:

PR Beverages Cyprus (Russia) Holding Limited . . . . .	5.441.963 parts sociales
Total: . . . . .	5.441.963 parts sociales

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent soixante-douze millions quatre-vingt-dix-huit mille cent cinquante dollars américains (USD 272.098.150) représenté par cinq millions quatre cent quarante et un mille neuf cent soixante-trois (5.441.963) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

### Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 6.500.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Y. MALONE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2011. Relation: LAC/2011/19328. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011063001/210.

(110070442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

## **CELUX, Association pour la promotion au Luxembourg des technologies à réactions nucléaires à basse énergie, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6189 Gonderange, 7, rue Astrid Lindgren.

R.C.S. Luxembourg F 8.724.

### STATUTS

Entre:

NARDO Francesco, Employé privé, L-5371 Schuttrange, 6, rue des Prunelles, nationalité: italienne

VERNACOTOLA Claudio, Employé privé, L-6189 Gonderange, 7, rue Astrid Lindgren, nationalité: luxembourgeoise

VERNACOTOLA Stefano, Employé privé, L-8246 Mamer, 7, rue Mambra, nationalité: italienne

Et ceux qui, conformément aux présents statuts, seront agréés comme membres, a été constituée une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928.

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège.** L'association sans but lucratif porte la dénomination: Association pour la promotion au Luxembourg des technologies à réactions nucléaires basse énergie (CELUX)

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège à Schuttrange.

**Art. 2. Objet.** L'association a pour objet la défense et la sauvegarde des intérêts professionnels, matériels et moraux de ses membres, ainsi que la défense et le développement des liens de solidarité entre ses membres.

L'association a pour but d'identifier et plus particulièrement de promouvoir les technologies de pointe dans le domaine des "énergies propres", susceptibles d'avoir un impact sur le marché, et à faciliter et rendre possible leur développement.

L'association cherche en outre: d'un côté à soutenir les inventeurs de ces technologies dans les démarches administratives et organisationnelles nécessaires à les implémenter sur le territoire luxembourgeois, et de l'autre à rendre ces technologies accessibles, afin de favoriser et concrétiser un développement durable pour les générations futures.

A cette fin, l'association entretient des relations suivies avec les administrations, les institutions et les milieux commerciaux.

**Art. 3. Exercice social.** L'exercice social coïncide avec l'année civile. L'année de la constitution commencera à partir de la publication des statuts au Mémorial et l'exercice se terminera au 31 décembre.

#### **Art. 4. Membres.**

4.1. Peut devenir membre effectif de l'association toute personne morale et/ou physique qui accepte les présents statuts et règle la cotisation fixée par l'assemblée générale.

Toute personne morale et/ou physique désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration. Le conseil d'administration procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'application nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

4.2. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

4.3. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire, l'associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté endéans les 8 jours de la cotisation.

Tout associé peut être exclu par l'assemblée générale qui statuera à la majorité des 2/3 des voix:

- en cas de condamnation déshonorante,
- en cas d'infraction grave aux statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers le groupement.

#### **Art. 5. Assemblée générale.**

5.1. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

Elle se réunit au mois de mai, sur convocation du président, adressée quinze jours à l'avance par lettre circulaire à tous les membres ensemble avec l'ordre du jour.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres par lettre circulaire.

5.2. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

#### **Art. 6. Administration.**

6.1. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 5 membres au maximum, élus par l'assemblée générale. Ils sont nommés par l'assemblée générale à la majorité des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est indéterminée.

Ils désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, secrétaire et trésorier. Leurs pouvoirs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts.

Les membres sont rééligibles.

6.2. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent.

De même, le conseil doit se réunir à la demande des deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil sont convoqués par simple lettre.

6.3. La signature d'un membre du conseil engage l'association.

6.4. Le conseil d'administration peut sous sa responsabilité déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

6.5. Pour devenir membre au conseil d'administration, le membre doit adresser une lettre au conseil d'administration avec ses intérêts, quinze jours avant l'assemblée générale.

#### **Art. 7. Droit d'entrée.**

7.1. Le droit d'entrée est décidé par le Conseil d'Administration.

7.2. Le conseil d'administration propose tous les ans à l'assemblée générale le montant du droit d'entrée à verser par les nouveaux membres ainsi que la cotisation annuelle.

**Art. 8. Mode d'établissement des comptes.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget de l'exercice suivant et qui sont vérifiés et contrôlés par deux réviseurs de caisse qui sont membre de l'association.

#### **Art. 9. Modification des statuts.**

9.1. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée réunit au moins les deux tiers des membres.

9.2. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux articles 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928.

#### **Art. 10. Dissolution et Liquidation de l'association.**

10.1. La dissolution de l'association s'opère conformément aux articles 20 et 22 de la loi du 21 avril 1928.

10.2. En cas de dissolution, la décision sur l'affectation de l'actif net, après liquidation et paiement des dettes, appartiendra à l'assemblée générale qui prononce la dissolution.

En cas de dissolution judiciaire de l'association, la décision sur l'affectation du patrimoine net appartiendra à l'assemblée générale à convoquer par le ou les liquidateurs.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011063175/88.

(110069910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**Nepenthe Insurance Advisory Services s. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2273 Luxembourg, 20/18, rue de l'Ouest.  
R.C.S. Luxembourg B 158.315.

L'an deux mille onze, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**A COMPARU:**

La société anonyme "NEPENTHE INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-2273 Luxembourg, 20/18, rue de l'Ouest, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 102.834,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué Monsieur Guy VANDERPOORTEN, administrateur de société, demeurant à Pollare (Belgique),  
détentriche de cent (100) parts sociales.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "NEPENTHE INSURANCE ADVISORY SERVICES s. à r.l." (numéro d'identité 2011 24 00 959), avec siège social à L-2273 Luxembourg, 20/18, rue de l'Ouest, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 158.315, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 janvier 2011, en voie de publication au Mémorial C,

a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

*Résolution*

L'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet, par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, le courtage, le conseil et la représentation dans toutes les branches d'assurances."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: VANDERPOORTEN, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 29 avril 2011. Relation: CAP/2011/1552. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 4 mai 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011062611/36.

(110069406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**Financière Concorde S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 135.867.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FINANCIERE CONCORDE S.A.», ayant son siège social à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 135.867 constituée suivant acte reçu le 31 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°367 du 13 février 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Umberto CERASI, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.000.000 (trois millions) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique:*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec le changement envisagé.

*Frais:*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, U. CERASI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 mars 2011. Relation: LAC/2011/14593. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 05 avril 2011.

Référence de publication: 2011062123/71.

(110069569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**Smartlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6661 Born, 23, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 89.939.

Im Jahre zweitausendzehn, den zweiten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

**SIND ERSCHIENEN:**

1) Frau Chia-Shing TSAI, Diplomkauffrau, geboren in Taichung (Taiwan), am 9. März 1975, mit beruflicher Anschrift in L-6661 Born, 23, Hauptstrooss.

2) Herr Stephan LECHNER, Diplomkaufmann, geboren in Duisburg (Deutschland), am 1. April 1976, mit beruflicher Anschrift in L-6661 Born, 23, Hauptstrooss.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Smartlux, S.à r.l.", mit Sitz in L-5969 Itzig, 46, rue de la Libération, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") unter Sektion B Nummer 89.939, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch Maître Gérard LECUIT, Notar mit dem damaligen Amtswohnsitz in Hesperingen, am 24. Oktober 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1787 vom 17. Dezember 2002.

- Dass die Komparenten erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, den von ihnen in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaftsbezeichnung auch auf Englisch und Deutsch in der Satzung festzuhalten und dementsprechend Artikel vier (4) der Satzung abzuändern wie folgt:

" **Art. 4.** Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung besteht unter der Firmenbezeichnung SMARTLUX S.à r.l., welche auch unter der englischen Bezeichnung SMARTLUX Ltd., und der deutschen Bezeichnung SMARTLUX GmbH, handelt."

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz nach L-6661 Born, 23, Hauptstrooss zu verlegen und dementsprechend Artikel fünf (5) der Satzung abzuändern wie folgt:

" **Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Mompach. Er kann zu jeder Zeit in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss des oder der Gesellschafter verlegt werden."

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um zwölf tausend Euro (12.000,- EUR) aufzustocken, und von seinem aktuellen Stand von vierundzwanzig tausend Euro (24.000,- EUR) auf sechsunddreissig tausend Euro (36.000,- EUR) zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von zweiundsechzig (62) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100,- EUR) pro Anteil, welche alle von der Anteilinhaberin Frau Chia-Shing TSAI, vorbenannt, gezeichnet wurden und sofort in bar eingezahlt wurden.

Die Summe von zwölf tausend Euro (12.000,- EUR) steht der Gesellschaft zur freien Verfügung, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst auf Grund des vorstehenden Beschlusses Artikel sechs (6) der Satzung anzupassen wie folgt:

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist auf sechsunddreissig tausend Euro (36.000,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in dreihundertsechzig (360) Anteile von je einhundert Euro (100,- EUR).

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet:

Frau Chia-Shing TSAI . . . . .	298 Anteile
Herr Stephan LECHNER . . . . .	62 Anteile
Total: . . . . .	360 Anteile

*Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck der Gesellschaft zu erweitern und auf Grund des vorstehenden Beschlusses Artikel zwei (2) der Satzung anzupassen wie folgt:

„ **Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel mit Gütern jeglicher Art, hauptsächlich der Verkauf von Digitalwaagen über das Internet, sowie die Beratung von Unternehmen im Marketingbereich und die Entwicklung von Websites.

Die Gesellschaft kann Unternehmen des gleichen oder ähnlichen Geschäftszweiges erwerben oder Zweigniederlassungen errichten.

Die Gesellschaft kann sich an anderen Unternehmen in jeder geeigneten Form beteiligen.

Die Gesellschaft hat ausserdem zum Zweck alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer oder immobiliarer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.“

#### Sechster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest dass die beruflichen Anschriften der Gesellschafter und Geschäftsführer nun in L-6661 Born, 23, Hauptstrooss, sind.

#### Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr 1.200,- EUR abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparanten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Chia-Shing TSAI, Stephan LECHNER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2010. Relation GRE/2010/4334. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE.

Référence de publication: 2011061708/74.

(110068841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

#### **Miwwelhaus Koeune S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7526 Mersch, 4, Um Mierscherbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 64.400.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le dix mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur François KOEUNE, commerçant, demeurant à L-7526 Mersch, 4, Um Mierscherbiérg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. - Que la société anonyme «MIWWELHAUS KOEUNE S.A.», établie et ayant son siège social à L-7526 Mersch, 4, Um Mierscherbiérg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 64400, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 mai 1998, publié au Mémorial C n° 552 du 29 juillet 1998.

II. - Que le capital social de la société anonyme «MIWWELHAUS KOEUNE S.A.», pré-qualifiée, s'élève actuellement à CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000,-) représenté par DEUX MILLE (2.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

III. - Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financières de la susdite société anonyme «MIWWELHAUS KOEUNE S.A.».

IV. - Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V. - Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-7526 Mersch, 4, Um Mierscherbiérg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.Koeune, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mai 2011. Relation: EAC/2011/6176. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T.THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011069103/40.

(110073849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

**Belron International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.640.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2011*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de six ans. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017 est composé comme suit:

- MANGEN Fons, demeurant à 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- MELLER David, demeurant à 16 The Grove, Horsell, GB-GU21 4AE Woking, Surrey
- WANNER Bruno, demeurant à 5 Maiholzstrasse, CH-8916 Jonen

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2011064704/17.

(110072854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

**BELLUS Health Luxco I S.à r.l. & Cie S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: CAD 95.996.003,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.026.

—  
In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of March,

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of BELLUS Health Luxco I S. à r.l. & Cie S.C.S., a Luxembourg limited partnership (société en commandite simple) with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-2031 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 94.026 (the Company). The Company has been incorporated on May 12, 2003 pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°731 of the July 10, 2003,

THERE APPEARED

BELLUS Health Luxco I S.à r.l. (formerly "Neurochem Luxco I S. à r.l."), a private limited liability company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at in 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-2031 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 94.031 (the General Partner), and

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

BELLUS Health Inc. (formerly "NEUROCHEM Inc."), a company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at 275, Armand-Frappier Boulevard, H7V 4A7 Laval, Quebec, Canada, (the Limited Partner, and together with the General Partner hereafter referred to as, the Shareholders),

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Limited Partner holds 99.9% of the shares and the General Partner holds 0.1% of the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of I.L.L. Services S.à r.l., with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
5. Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation;
6. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to appoint I.L.L. Services S.à r.l., with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (RCS B N° 153.141), as Liquidator, in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

*Fifth resolution*

The Shareholders resolve that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-neuf mars,

Pardevant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de BELLUS Health Luxco I S.à r.l. & Cie S.C.S., une société en commandite simple organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-2031 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.026 (la Société). La Société a été constituée le 12 mai 2003 suivant un acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°731 du 10 juillet 2003.

## ONT COMPARU

BELLUS Health Luxco I S.à r.l. (anciennement “Neurochem Luxco I S. à r.l.”), une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-2031 Luxembourg (le Gérant Commandité),

représentée par Régis Galiotto, clerk de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé,

BELLUS Health Inc. (anciennement “NEUROCHEM Inc.”), une société organisée selon les lois du Canada avec siège social au 275, Armand-Frappier Boulevard, H7V 4A7 Laval, Québec, Canada (l’Associé Commanditaire et conjointement avec le Gérant Commanditaire appelés les Associés),

représentée par Régis Galiotto, clerk de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l’enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. l’Associé Commanditaire détient 99,9% des parts sociales et le Gérant Commandité détient 0,1% des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l’ordre du jour de l’Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Dissolution de la Société et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de I.L.L. Services S.à r.l. avec adresse professionnelle à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société;
5. Décision que le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique; et
6. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

Les Associés ont décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé de nommer I.L.L. Services S.à r.l., avec siège social au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (RCS B N° 153.141) comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l’exécution de son mandat.

### *Troisième résolution*

Les Associés ont décidé d’attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l’article 145 de la Loi, sans l’autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Associés conformément à l’article 148 de la Loi.

### *Quatrième résolution*

Les Associés ont décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

### *Cinquième résolution*

Les Associés ont décidé que le mandat du Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.

### *Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l’anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d’une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2011. Relation: LAC/2011/16379 Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Releveur (signé): p.d. T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011062045/143.

(110069368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**Pegase Partners Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 146.102.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 4 mai 2011*

1. Le mandat des personnes suivantes est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes clos au 31 décembre 2010:

- Monsieur Laurent GODINEAU, demeurant au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, administrateur et président permanent du conseil d'administration,

- Monsieur François GAUCHER, demeurant au 18, rue Brunei, F-75017 Paris, administrateur,

- Monsieur John de RICHEMONT, demeurant au 41, rue Madame, F-75006 Paris, administrateur,

- Monsieur Jacques BIENVENU, demeurant au 2, rue Alegre, F-94400 Vitry-sur-Seine, administrateur.

2. Le mandat du commissaire aux comptes de la Société, OPTIO Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social actuel au 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes clos au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011064981/19.

(110072622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**Opticom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8443 Steinfort, 5-7, Square Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 80.703.

L'an deux mille onze, le dix mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Alain GASPARD, maître opticien, demeurant à L-5355 Oetrange, 15, Im Medenpoull.

Lequel comparant déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée «OPTICOM S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 35, avenue Pasteur,

société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 8 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 797 du 22 septembre 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80703.

Ensuite le comparant, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-2311 Luxembourg, 35, avenue Pasteur à L-8443 Steinfort, 5-7, Square Général Patton, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Steinfort."

L'autre alinéa de l'article 3 reste inchangé.

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. Gaspar, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mai 2011. Relation: EAC/2011/6175. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): p. T. THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives..

Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011069130/35.

(110073846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

---

**CLT-UFA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 6.139.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 20 avril 2011, que:

- L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale de l'ensemble des mandats des administrateurs à l'exception de ceux de Madame Christiane SCHREINER, de Messieurs Alain COURTY, Bruno FERRARI, Ernest KLEIN et Gérard SCHNEIDER; ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg, représentant le personnel en application de la loi et dont la désignation ne relève pas de l'Assemblée générale des actionnaires.

- L'Assemblée générale décide par votes séparés de désigner en qualité d'administrateur Monsieur Lucien THIEL ayant son adresse professionnelle 13 rue du Rost L - 2447 Luxembourg et également de renouveler les mandats de Messieurs Xavier BETTEL ayant son adresse professionnelle 9 rue du St Esprit L - 1475 Luxembourg, Lucien LUX ayant son adresse professionnelle 34, rue du Marché aux Herbes L - 1728 Luxembourg, Jacques SANTER ayant son adresse 69, rue JP Huberty L - 1753 Luxembourg, Gerhard ZEILER, Elmar HEGGEN, Alain BERWICK, Alain FLAMMANG, Vincent de DORLODOT, Romain MANNELLI Bert HABETS et Philippe DELUSINNE ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg et de Monsieur Christopher BALDELLI ayant son adresse professionnelle 22, rue Bayard F - 75008 Paris, ainsi que de Monsieur Jean-Louis SCHILTZ ayant son adresse professionnelle 2, rue du Fort Rheinsheim L - 2419 Luxembourg.

- Sans préjudice de l'échéance particulière des mandats des représentants du personnel, l'Assemblée générale fixe la durée des mandats des administrateurs à une année venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

- Le mandat du réviseur d'entreprises agréé à savoir la société KPMG Audit Sàrl, venant à échéance au terme de la présente Assemblée générale, sur proposition du Comité mixte d'entreprise l'Assemblée générale désigne comme Réviseur d'entreprises agréé la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège social à L- 1014 Luxembourg, 400 route d'Esch.

- L'Assemblée confie au Réviseur d'entreprises agréé la mission, pour une période d'un an venant à échéance à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011, de contrôler conformément à la loi, les comptes annuels de la société et la concordance des rapports de gestion avec les comptes des exercices concernés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Mai 2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011063191/38.

(110069987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**Southern Participations S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.096.

—  
Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOUTHERN PARTICIPATIONS S.A., SPF

N. THIRION / Ch. FRANÇOIS

*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2011064334/12.

(110072398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**INOVEC Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 160.669.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundelf, am elften März,

Vor Uns Notar Léonie GRETHEN, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),

Ist erschienen:

Herr Elshad RASULOV, Geschäftsmann, wohnhaft in A. Alekperov Str. 528, D-50, Baku, Azerbaijan, hier vertreten durch Herrn Laurent BARNICH, mit Berufsanschrift in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, auf Grund von einer Vollmacht unter Privatschrift vom 10. März 2011,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den amtierenden Notar und den Komparenten gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben formalisiert zu werden.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft als Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen unter der Bezeichnung „INOVEC Investment S.A., SPF“ gegründet.

**Art. 2.** Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt. Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005.

Die Gesellschaft kann Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzieller Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen abwickeln.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,-EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je hundert Euro (100,-EUR), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann.

Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegenden Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

**Art. 8.** Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

**Art. 9.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht. Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

**Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am vierten Donnerstag des Monats Mai jedes Jahres um 14.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 12.** Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muss nicht unbedingt Aktionär sein.

**Art. 13.** Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

**Art. 14.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2011.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2012.

#### *Kapitalzeichnung*

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet.

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt.

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,-EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr eintausend ein hundert Euro (1.100,-EUR).

#### *Außerordentliche Generalversammlung*

Sodann hat der Erschienenene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zum Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

- Herr René FALTZ, mit Berufsanschrift in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine,
- Herr Tom FELGEN, mit Berufsanschrift in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine,
- Herr Laurent BARNICH mit Berufsanschrift in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine.

*Zweiter Beschluss*

Zum Kommissar wird ernannt:

- Luxembourg Offshore Management Company S.A., abgekürzt LOMAC SA, mit Sitz in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 22.206.

*Dritter Beschluss*

Die Mandate des Verwaltungsratsmitgliedes und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2017 befindet.

*Vierter Beschluss*

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

*Fünfter Beschluss*

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefasst ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat. Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat denselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

**Follows the English translation:**

In the year two thousand eleven, on the eleventh March,

Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

Is appeared:

Mister Elshad RASULOV, Businessman, residing in A. Alekperov Str. 528, D-50, Baku, Azerbaijan, here represented by Laurent BARNICH, with business address at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, with full power to act in his name on his behalf; by virtue of a proxy given 10<sup>th</sup> March, 2011,

said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a public limited company ("société anonyme") which he declared to organize among himself.

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a public limited company ("société anonyme") as a private asset management company is hereby formed under the title „INOVEC Investment S.A., SPF".

**Art. 2.** The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The Head Office of the Company is in Luxembourg-City.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The object of the corporation is the acquisition and holding, management and disposal of financial assets within the meaning of the law of August 5, 2005. The corporation may hold, manage and dispose of cash and assets of whatever nature held in a bank account.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as well as by article 209 on commercial companies.



**Art. 5.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.EUR) represented by three hundred ten (310) shares with a par value of hundred Euro (100.-EUR) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

**Art. 6.** The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The General Assemble or the Board of Directors may delegate all or part of the powers of the Board of Directors concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by the sole signature of the managing director or by the president of the Board of Directors, or by the sole director.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the fourth Thursday of the month of May at 14 o'clock at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Transitory dispositions*

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2011.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2012.

#### *Subscription*

The capital has been subscribed by the sole shareholder.

All these shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent, and therefore the amount of thirty one thousand euro (31,000.-EUR) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Statement*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand one hundred Euro (1,100.-EUR).

*Extraordinary General Meeting*

The appearing person takes the following resolutions in an extraordinary general meeting:

*First resolved*

The number of Directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

The following is appointed Director:

- Mr. René FALTZ, with business address at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine
- Mr. Tom FELGEN, with business address at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine
- Mr. Laurent BARNICH, with business address at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

*Second resolved*

Is elected as auditor:

- Luxembourg Offshore Management Company S.A., in abbreviation LOMAC SA, having its registered office at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, inscription at the Luxembourg register of commerce under the number B 22.206.

*Third resolved*

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2017.

*Fourth resolved*

The address of the company is fixed at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine. The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

*Fifth resolved*

Persuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (here) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Barnich, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2011. Relation: LAC/2011/11817. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

*Le Receveur (signé): SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Référence de publication: 2011061530/236.

(110068837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

**Construction Oliveira Ferreira S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7420 Cruchten, Rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 100.904.

—  
*Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mai 2011*

*Ordre du jour:*

1. Démission du 1<sup>er</sup> administrateur-délégué
2. Démission d'un administrateur
3. Nomination d'un nouvel administrateur
4. Nomination d'un nouveau 1<sup>er</sup> administrateur-délégué

*Résolutions prises:*

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2011 que:

*Première résolution:*

Le Conseil d'administration prend la connaissance de la démission du 1<sup>er</sup> administrateur-délégué, en l'occurrence Monsieur Fernando Manuel OLIVEIRA FERREIRA, entrepreneur, né à Figueira Da Foz (Portugal), le 22 septembre 1954, demeurant à L-7420 Cruchten, rue Principale.

*Deuxième résolution:*

Le Conseil d'administration prend la connaissance de la démission d'un administrateur, en l'occurrence Monsieur Pedro Alexandre CABETE FERREIRA, né à Figueira Da Foz (Portugal), le 31 août 1983, demeurant à L-7420 Cruchten, rue Principale.

*Troisième résolution:*

Le Conseil d'administration prend la décision de nommer un nouvel administrateur, en l'occurrence, Monsieur Antonio Agostinho DA SILVA ARAUJO, né à Bougado (Portugal), le 30 avril 1966, demeurant à L-1953 Luxembourg, rue Abbé Lascombes, 10.

*Quatrième résolution:*

Le Conseil d'administration prend la décision de nommer un nouvel 1<sup>er</sup> administrateur-délégué, en l'occurrence, Monsieur Antonio Agostinho DA SILVA ARAUJO, né à Bougado (Portugal), le 30 avril 1966, demeurant à L-1953 Luxembourg, rue Abbé Lascombes, 10.

lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Par la même occasion, Monsieur Fernando Manuel OLIVEIRA FERREIRA, prénommé pourra dorénavant engager la société avec la signature conjointe de Monsieur Antonio Agostinho DA SILVA ARAUJO.

Fait à Cruchten, le 2 mai 2011, en 4 exemplaires.

Antonio Agostinho DA SILVA ARAUJO / Maria Celeste CABETE FIGUEIREDO FERREIRA /  
Fernando Manuel OLIVEIRA FERREIRA / Pedro Alexandre CABETE FERREIRA

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2011063195/39.

(110070009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**SMAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011064329/9.

(110072600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**Société des Ateliers Nic. Olinger S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 11, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 18.760.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 3 mai 2011 à 11.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur René FALTZ de son poste d'administrateur. Il ne sera pas pourvu à son remplacement. Ainsi le nombre des administrateurs passe de 5 à 4 membres.

*Pour extrait sincère et conforme*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2011064330/13.

(110072405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**Socom Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 9.735.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Foetz, extraordinairement en date du 3 mai 2011 à 14.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de Madame Blanche MOUTRIER de son poste d'administrateur. Il ne sera pas pourvu à son remplacement. Ainsi le nombre des administrateurs passe de 4 à 3 membres.

*Pour extrait sincère et conforme  
Un administrateur*

Référence de publication: 2011064332/13.

(110072404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**Syndicat Général-Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 42.245.

—  
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011064337/9.

(110072504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**Thermo Fisher Scientific (DE) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 156.362.

—  
L'adresse actuelle de Monsieur James R.E. COLEY, gérant de la Société, est la suivante:

St. Georges Court, Hanover Business Park, Altrincham, WA14 5TP, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011064338/11.

(110072549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**Thermo Fisher Scientific (Real Estate 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.568.935.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 158.319.

—  
L'adresse actuelle de Monsieur James R.E. COLEY, gérant de la Société, est la suivante:

St. Georges Court, Hanover Business Park, Altrincham, WA14 5TP, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011064339/11.

(110072550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**Bluegrass Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 116.924.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 avril 2011 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

*a) administrateurs*

- Monsieur Luke COMER, directeur de société, demeurant à MC - 98000 Monaco, 24, rue Grimaldi

- Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

*b) commissaire aux comptes*

- INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2016.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011068861/23.

(110073872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

---

**Thermo Fisher Scientific Chromatography Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 158.486.

L'adresse actuelle de Monsieur James R.E. COLEY, gérant de la Société, est la suivante:

St. Georges Court, Hanover Business Park, Altrincham, WA14 5TP, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011064340/11.

(110072551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**Vip Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.459.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 avril 2011*

1. Le mandat d'administrateur venu à échéance de M. Vincent TUCCI n'a pas été renouvelé.
2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
3. M. Xavier SOULARD a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
4. M. David GIANNETTI a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. (anciennement COMCOLUX S.A.) a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 12.5.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VIP REAL ESTATE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011069309/22.

(110073977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

---

**Toku Corporation, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.418.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

L'adresse privée de Monsieur Adrian Escher en sa qualité d'administrateur est désormais la suivante: Rubisacherrain 14, CH-6440 Brunnen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Mai 2011.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011064341/15.

(110071949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**Taured S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 18, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 138.731.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011064346/9.

(110072586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**Taxus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 97.962.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

*Signature*

Référence de publication: 2011064347/12.

(110072093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**ESCO Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.091.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2011*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sarl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

*Pour extrait conforme*

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011064804/18.

(110073178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**Tempura S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.083.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TEMPURA S.A.

*Signatures*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011064348/12.

(110071993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**Hekalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.504.

*Rectificatif de l'acte déposé le 20 septembre 2010, numéro L100142925, référence de publication: 2010125274/345*

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth of April.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Heikki Tammissalo, born in Tampere, Finland on 31 August 1935 and residing at Karjalankatu 1 A 6, 15140 Lahti, Finland

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, by virtue of the power granted under private seal on September 9<sup>th</sup>, 2010;  
the Sole Shareholder.

Such copy of the proxy, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party, as represented is the sole shareholder of HEKALUX S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.504, incorporated on 14<sup>th</sup> September 2010 pursuant to a deed of the notary Martine SCHAEFFER, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 26<sup>th</sup>, 2010, number 2280, which articles of association have not been amended since.

(the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Acknowledgement of an error relating to the power of signature in article 12 in the deed dated September 14<sup>th</sup>, 2010;
2. Subsequent rectification of the deed dated September 14<sup>th</sup>, 2010 in order to rectify article 12 of the Articles of Incorporation in its English and French version.
3. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the error relating to the power of signature in article 12 in the deed dated September 14<sup>th</sup>, 2010.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to subsequently rectify the deed dated September 14<sup>th</sup>, 2010 in its article 12 of the Articles of Incorporation.

The deed of September 14, 2010 has the number 1830/2010 of her Répertoire and registered with the Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, with the relation LAC/2010/40472 and deposited on September 20<sup>th</sup>, 2010 with the Register of Commerce under the following reference: L 100142925.

*Third resolution*

As a consequence of the above-mentioned rectification, the Sole Shareholder resolves to amend in the English version of the deed Article 12 of the Articles of Incorporation so that it shall henceforth be read as follows:

“The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers. The manager(s) need not to be partner(s).

The managers may be dismissed ad nutum.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by the joint signature of two managers of the Company.

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes presents or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

The Company shall be bound towards third parties in all matters or by the sole signature of the sole manager or in case of several managers by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 12.4. of these Articles.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law."

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of this corrective deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-six avril,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

M. Heikki Tammissalo, né à Tampere, Finlande le 31 août 1935, demeurant à Karjalankatu 1 A 6, 15140 Lahti, Finlande ici représenté par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 9 septembre 2010, ci-après, l'Associé Unique.

Copie de cette procuration, après avoir été signées ne varietur par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le comptes de l'Associé Unique, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique comparait, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique comparait en tant que seul associé de HEKALUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.504, constituée le 14 septembre 2010 en vertu d'un acte notarié du notaire Maître Martine SCHAEFFER, publié au Mémorial



C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2280 du 26 octobre 2010, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la Société).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Reconnaissance d'une erreur relative au pouvoir de signature contenu dans l'article 12 de l'acte daté du 14 septembre 2010;

2. Rectification subséquente de l'acte daté du 14 septembre 2010 dans sa version française en ce qui concerne l'article 12 des Statuts de la Société;

3. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de reconnaître l'erreur relative au pouvoir de signature contenu dans l'article 12 de l'acte du 14 septembre 2010.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de rectifier subséquemment l'acte daté du 14 septembre 2010 en ce qui concerne l'article 12 des Statuts de la Société.

L'acte du 14 septembre 2010 porte le numéro 1830/2010 du Répertoire et est enregistrée auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, sous la relation LAC/2010/40472 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 20 septembre 2010 sous le numéro L-100142925.

*Troisième résolution*

En conséquence de la rectification sus-mentionnée, l'Associé Unique décide de modifier dans la version française de l'Article 12 qui doit désormais être lu comme suit:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et (1) ou plusieurs gérants de classe B. Le(s) gérant(s) n'est/ ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

Les gérants sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et au moins un (1) gérant de classe A et au moins une(l) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne soit valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins une(l) gérant de classe B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B, ou, par les signatures

conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 12.4 des Statuts.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi."

*Frais.*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte rectificatif a été évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 mai 2011. LAC/2011/19846. Reçu douze euros EUR 12,

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011062842/186.

(110070119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

**Terra Brasil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5430 Lenningen, 1, rue de Canach.

R.C.S. Luxembourg B 107.380.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064349/10.

(110071989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.277.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of April.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Ms Jennifer Ferrand, employee, with professional address in Luxembourg;

acting in her capacity as special proxy holder of "MD Mezzanine S.A., SICAR", a société d'investissement en capital à risque incorporated under the form of a société anonyme, having its registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 7 July 2005, published in the Mémorial C, n°1198 of 12 November 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-109.277 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 10 November 2010, published in the Mémorial C, n°2564 of 25 November 2010,

by virtue of the authority conferred on her by respective resolutions adopted by the board of directors of the Company on 23 November 2010, 26 November 2010, 8 December 2010, 17 December 2010, 11 February 2011, 17 February 2011 and 18 March 2011 an excerpt of which resolutions, signed ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued capital of the Company is set at nine million eight hundred nineteen thousand sixty euro (EUR 9,819,060.-) divided into four hundred twenty-six thousand five hundred fifty-five (426,555) class A1 shares, five hundred forty-seven thousand three hundred forty-five (547,345) class A2 shares (the "Class A Shares"); three thousand six hundred ninety-one (3,691) class B1 shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B2 shares (the "Class B Shares"); three hundred twelve (312) class C1 shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C2 shares (the "Class C Shares"). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up.

II. That pursuant to Article SIX (6) of the Company's articles of incorporation (the "Articles"), the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into forty-nine million nine hundred seventy-five thousand (49,975,000) Class A Shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class B Shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C Shares, each share of each class having a nominal value of ten euro (EUR 10.-) of any compartment of the Company and that pursuant to the same Article SIX (6), the board of directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company.

III. That the board of directors of the Company, in its meetings on 23 November 2010, 26 November 2010, 8 December 2010, 17 December 2010, 11 February 2011, 17 February 2011 and 18 March 2011 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article SIX (6) of the Company's Articles, has decided to increase the corporate capital by a total amount of four hundred seventy-two thousand seven hundred sixty euro (EUR 472,760.-) by the issuance of three thousand eight hundred seventy-six (3,876) new class A1 shares and by the issuance of forty-three thousand four hundred (43,400) new Class A2 shares, each share of each class having a nominal value of ten euro (EUR 10.-), having the same rights and privileges as the existing Class A Shares.

IV. That the board of directors of the Company:

- in its meeting of 23 November 2010 has issued, and accepted the subscription, for value date 23 November 2010, for fifteen thousand one hundred twenty-six (15,126) new class A2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, by Matignon Développement 1 SAS, a société par action simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 20, Place Vendôme, F-75001 Paris (France) and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 337 680 482, with payment of a share premium of class A2 shares in a total amount of fourteen million nine hundred seventy-four thousand seven hundred forty euro (EUR 14,974,740.-), by a contribution in cash;

- in its meeting of 26 November 2010 has issued, and accepted the subscription, for value date 3 December 2010, for six thousand one hundred (6,100) new class A2 shares, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, by Matignon Développement 1 SAS, prenamed, with payment of a share premium of class A2 shares in a total amount of six million thirty-nine thousand euro (EUR 6,039,000.-), by a contribution in cash;

- in its meeting of 8 December 2010 has issued, and accepted the subscription, for value date 21 December 2010, for seven thousand three hundred twenty (7,320) new class A2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, by Matignon Développement 1 SAS, prenamed, with payment of a share premium of class A2 shares in a total amount of six million eight hundred sixty-six thousand eight hundred euro (EUR 6,866,800.-), by a contribution in cash;

- in its meeting of 17 December 2010 has issued, and accepted the subscription, for value date 23 December 2010, for two thousand two hundred sixteen (2,216) new class A1 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, by Matignon Développement 1 SAS, prenamed, with payment of a share premium of class A1 shares in a total amount of two million one hundred ninety-three thousand eight hundred forty euro (EUR 2,193,840.-), by a virtual contribution;

- in its meeting of 11 February 2011 has issued, and accepted the subscription, with value date 14 February 2011, for three thousand five hundred six (3,506) new class A2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, by Matignon Développement 1 SAS, prenamed, with payment of a share premium of class A2 shares in a total amount of three million four hundred seventy thousand nine hundred forty euro (EUR 3,470,940.-), by a virtual contribution;

- in its meeting of 17 February 2011 has issued, and accepted the subscription, with value date 24 February 2011, for eleven thousand two hundred ninety-eight (11,298) new class A2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, by Matignon Développement 1 SAS, prenamed, with payment of a share premium of class A2 shares in a total amount of eleven million one hundred eighty-five thousand twenty euro (EUR 11,185,020.-), by a cash and virtual contribution; and

- in its meeting of 18 March 2011 has issued, and accepted the subscription, with value date 25 March 2011, for one thousand six hundred sixty (1,660) new class A1 shares and fifty (50) new class A2 shares, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, by Matignon Développement 1 SAS, prenamed, with payment of a share premium of class A1 shares in a total amount of one million six hundred forty-three thousand four hundred euro (EUR 1,643,400.-) and of a share premium of class A2 shares in a total amount of forty-nine thousand five hundred euros (EUR 49,500.-), by a virtual contribution

V. That all these new Class A Shares have been entirely subscribed and fully paid up as described above, each time at the relevant date of issue and subscription, so that the total amount of FORTY-SIX MILLION EIGHT HUNDRED NINETY-SIX THOUSAND EURO (EUR 46,896,000.-) thus being for the capital increase:

- following the class A1 shares issuance the amount of THIRTY-EIGHT THOUSAND SEVEN HUNDRED SIXTY EURO (EUR 38,760.-);

- following the class A2 shares issuance the amount of FOUR HUNDRED THIRTY-FOUR THOUSAND EURO (EUR 434,000.-);

and for the paid up share premium:

- the amount of THREE MILLION EIGHT HUNDRED THIRTY-SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED FORTY EURO (EUR 3,837,240.-) for the class A1 paid up share premium;
- the amount FORTY-TWO MILLION FIVE HUNDRED EIGHTY-SIX THOUSAND EURO (EUR 42,586,000.-) for the class A2 paid up share premium.

All these amounts have been at the entire and free disposal of the Company at the relevant date of subscription and issue, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this;

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 6 of the Articles is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 6. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at ten million two hundred ninety-one thousand eight hundred twenty euro (EUR 10,291,820.-) divided into four hundred thirty thousand four hundred thirty-one (430,431) class A1 shares, five hundred ninety thousand seven hundred forty-five (590,745) class A2 shares (the "Class A Shares"); three thousand six hundred ninety-one (3,691) class B1 shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B2 shares (the "Class B Shares"); three hundred twelve (312) class C1 shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C2 shares (the "Class C Shares"). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up."

#### *Expenses*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately six thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present, deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le six avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Mademoiselle Jennifer Ferrand, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «MD Mezzanine S.A., SICAR», une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société anonyme ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 7 juillet 2005 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, n° 1198 le 12 novembre 2005 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109277 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 10 novembre 2010, publié au Mémorial C, n°2564 le 25 novembre 2010,

en vertu d'une procuration lui conférée par les résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 23 novembre 2010, 26 novembre 2010, 8 décembre 2010, 17 décembre 2010, 11 février 2011, 17 février 2011 et 18 mars 2011 un extrait desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital émis de la Société est fixé à neuf millions huit cent dix-neuf mille soixante euros (EUR 9.819.060,-) représenté par quatre cent vingt-six mille cinq cent cinquante-cinq (426.555) actions de catégorie A1, cinq cent quarante-sept mille trois cent quarante-cinq (547.345) actions de catégorie A2 (les «Actions de Catégorie A»); trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de catégorie B1, deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B2 (les «Actions de Catégorie B»), trois cent douze (312) actions de catégorie C1 et mille trois cent vingt-et-une (1.321) actions de catégorie C2 (les «Actions de Catégorie C»). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.

II.- Qu'en vertu de l'article SIX (6) des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-), représenté par quarante-neuf millions neuf cent soixante-quinze mille (49.975.000) Actions de Catégorie A, seize mille cinq cents (16.500) Actions de Catégorie B et huit mille cinq cents (8.500) Actions de Catégorie C, chaque action de chaque catégorie d'actions ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) quelque soit le compartiment concerné de la Société et qu'en vertu du même Article SIX (6), le conseil d'administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital.

III.- Que le conseil d'administration de la Société, lors de ses réunions en date du 23 novembre 2010, 26 novembre 2010, 8 décembre 2010, 17 décembre 2010, 11 février 2011, 17 février 2011 et 18 mars 2011, en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article SIX (6) des Statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant total de quatre cent soixante-douze mille sept cent soixante euros (EUR 472.760,-) par l'émission de trois mille huit cent soixante-seize (3.876) nouvelles actions de catégorie A1 et par l'émission de quarante-trois mille quatre cents (43.400) nouvelles actions de catégorie A2, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et privilèges que les Actions de Catégorie A existantes.

IV.- Que le conseil d'administration de la Société:

- lors de sa réunion du 23 novembre 2010 a émis et accepté la souscription, avec date de valeur 23 novembre 2010, de quinze mille cent vingt-six (15.126) nouvelles actions de catégorie A2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, par Matignon Développement 1 SAS, une société par action simplifiée régie par le droit français, ayant son siège social au 20, Place Vendôme, F-75001 Paris (France) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 337 680 482, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A2 d'un montant total de quatorze millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante euros (EUR 14.974.740,-), par un apport en numéraire;

- lors de sa réunion du 26 novembre 2010 a émis et accepté la souscription, avec date de valeur 3 décembre 2010, de six mille cent (6.100) nouvelles actions de catégorie A2, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, par Matignon Développement 1 SAS, susmentionné, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A2 d'un montant total de six millions trente-neuf mille euros (EUR 6.039.000,-), par un apport en numéraire;

- lors de sa réunion du 8 décembre 2010 a émis et accepté la souscription, avec date de valeur 21 décembre 2010, de sept mille trois cent vingt (7.320) nouvelles actions de catégorie A2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, par Matignon Développement 1 SAS, susmentionné, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A2 d'un montant total de six millions huit cent soixante-six mille huit cents euros (EUR 6.866.800,-), par un apport en numéraire;

- lors de sa réunion du 17 décembre 2010 a émis et accepté la souscription, avec date de valeur 23 décembre 2010, de deux mille deux cent seize (2.216) nouvelles actions de catégorie A1 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, par Matignon Développement 1 SAS, susmentionné, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A1 d'un montant total de deux millions cent quatre-vingt-treize mille huit cent quarante euros (EUR 2.193.840,-), par un apport virtuel;

- lors de sa réunion du 11 février 2011 a émis et accepté la souscription, avec date de valeur 14 février 2011, de trois mille cinq cent six (3.506) nouvelles actions de catégorie A2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, par Matignon Développement 1 SAS, susmentionné, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A2 d'un montant total de trois millions quatre cent soixante-dix mille neuf cent quarante euros (EUR 3.470.940,-), par un apport virtuel;

- lors de sa réunion du 17 février 2011 a émis et accepté la souscription, avec date de valeur 24 février 2011, de onze mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (11.298) nouvelles actions de catégorie A2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, par Matignon Développement 1, susmentionné, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A2 d'un montant total de onze millions cent quatre-vingt-cinq mille vingt euros (EUR 11.185.020,-), par un apport en numéraire et virtuel; et

- lors de sa réunion du 18 mars 2011 a émis et accepté la souscription, avec date de valeur 25 mars 2011, de mille six cent soixante (1.660) nouvelles actions de catégorie A1 et de cinquante (50) nouvelles actions de catégorie A2, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, par Matignon Développement 1 SAS, susmentionné, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A1 d'un montant total d'un million six cent quarante-trois mille quatre cents euros (EUR 1.643.400,-) et d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A2 d'un montant total de quarante-neuf mille cinq cents euros (EUR 49.500,-), par un apport virtuel.

V.- Que toutes les nouvelles Actions de Catégorie A ont été entièrement souscrites et libérées intégralement comme décrit ci-dessus, chaque fois à la date applicable d'émission et de souscription de sorte que la somme totale de QUARANTE-SIX MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 46.896.000,-) faisant pour l'augmentation de capital:

- suivant l'émission des actions de catégorie A1 la somme de TRENTE-HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE EUROS (EUR 38.760,-);

- suivant l'émission des actions de catégorie A2 la somme de QUATRE CENT TRENTE-QUATRE MILLE EUROS (EUR 434.000,-), et pour la prime d'émission le montant de:

- TROIS MILLIONS HUIT CENT TRENTE-SEPT MILLE DEUX CENT QUARANTE EUROS (EUR 3.837.240,-) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A1;

- QUARANTE-DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE EUROS (EUR 42.586.000,-) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A2.

Ces montants ont été à la libre et entière disposition de la Société, chaque fois à la date applicable de souscription et d'émission, dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social, le premier alinéa de l'article 6 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6. Capital Social (premier paragraphe).** «Le capital émis de la Société est fixé à dix millions deux cent quatre-vingt-onze mille huit cent vingt euros (EUR 10.291.820,-) représenté par quatre cent trente mille quatre cent trente et une (430.431) actions de catégorie A1, cinq cent quatre-vingt-dix mille sept cent quarante-cinq (590.745) actions de catégorie A2 (les «Actions de Catégorie A»); trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de catégorie B1, deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B2 (les «Actions de Catégorie B»), trois cent douze (312) actions de catégorie C1 et mille trois cent vingt et une (1.321) actions de catégorie C2 (les «Actions de Catégorie C»). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.»

*Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FERRAND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 avril 2011. Relation: EAC/2011/4820. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011061593/219.

(110068739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

**The Hill S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011064350/9.

(110072072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**Brooklyn Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.925.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de rassemblée générale du 20 avril 2011 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

*a) administrateurs*

- Monsieur Luke COMER, directeur de société, demeurant à MC - 98000 Monaco, 24, rue Grimaldi
- Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
- Madame Gabriele SCHNEIDER, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

*b) commissaire aux comptes*

- INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2016.

Luxembourg le 20 avril 2011.

POUR-EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011068867/23.

(110073874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

## Ladies-Circle 3 Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9834 Holzthum, 14B, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg F 8.723.

### STATUTS

L'an deux mille dix, le 23 juin.

Se sont réunies à Holzthum:

- Armbruster Nadine, de nationalité Luxembourgeoise, secrétaire, demeurant à 16, rue Principale, L-9834 Holzthum
- Gœbel Caroline, de nationalité Luxembourgeoise, enseignante, demeurant à 3, Cité Bréechen, L-9028 Warken
- Grasges Malou, de nationalité Luxembourgeoise, fonctionnaire, demeurant à 8, rue de la Gare, L-8507 Useldange
- Muller Laurence, de nationalité Luxembourgeoise, employée des PTT, demeurant à 12D, rue de Reichlange, L-8545 Niederpallen
- Steiger Dani, de nationalité Allemande, agronome, demeurant à 16, am Moul, L-7418 Buschdorf
- Grasges Josiane dite Jo, de nationalité Luxembourgeoise, secrétaire médicale, demeurant à 14B, rue Principale, L-9834 Holzthum
- Schramer Martine, de nationalité luxembourgeoise, contrôleur financier, demeurant à 17, rue J.-J. Klein, L-8808 Arsdorf

Après délibération, les soussignées ont décidé de créer une association sans but lucratif régie par les présents statuts et par la législation applicable au Grand-Duché de Luxembourg, notamment la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

### Chapitre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Objet Social

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée LADIES CIRCLE 3 LUXEMBOURG.

Le Ladies Circle 3 Luxembourg (ci-après désigné par «LC3» ou «association») déclare adhérer au Ladies Circle International (ci-après désigné par «LCI») aux statuts duquel il ne peut déroger.

**Art. 2.** Le siège de l'association est à L-9834 Holzthum, 14B, rue Principale.

**Art. 3.** Sous la devise «Friendship & Service» (amitié et service) le LCL poursuit les objectifs suivants:

- a) promouvoir l'amitié et la tolérance entre et envers les femmes
- b) organiser des activités sociales, culturelles et humanitaires
- c) approfondir les connaissances de ses membres par des conférences, visites, discussions
- d) s'interdire toute expression d'opinion politique ou religieuse
- e) promouvoir le LC au Luxembourg.

### Chapitre II. Catégories de Membres

**Art. 4.** La durée de l'association est illimitée.

**Art. 5.** Les membres se réunissent au moins une fois par mois.

**Art. 6.** L'association est composée de trois types de membres: les membres actifs et les membres anciens et membres honoraires

a) Les membres actifs:

Seuls les membres actifs jouissent du droit de participation et de vote aux assemblées générales. Leur nombre ne peut être inférieur à six.

Pour devenir membre actif, il faut

- être de sexe féminin.
- être âgée entre 18 et 45 ans au jour de l'admission.
- être admise conformément à la procédure d'admission. La procédure d'admission de nouveaux membres actifs est définie par un règlement d'ordre intérieur.

b) Les membres anciens:

Peut devenir membre ancien sur demande:

1. les membres actifs qui auront atteint l'âge de 45 ans.
2. les membres actifs qui auront atteint l'âge de 40 ans et qui ont été membre actif au LC3 pendant 10 ans au moins.

Les membres anciens pourront sur demande à adresser au conseil d'administration participer aux réunions contre une participation financière et pourront recevoir les invitations et rapports d'activité. Le membre ancien ne bénéficie pas du

droit de vote, ne peut plus faire partie du conseil d'administration et n'est pas soumis à l'obligation de régler la cotisation annuelle.

c) Les membres honoraires:

Peut devenir membre honoraire la personne désignée comme tel par le comité de l'association Cette personne peut ou non avoir été membre actif d'un Ladies Circle.

Les membres honoraires peuvent participer aux activités sociales, et aux réunions sur invitation.

**Art. 7.** La qualité de membre actif se perd:

- le jour de l'assemblée générale qui suit le jour où il aura atteint l'âge de 45 ans
- par l'admission comme membre ancien avant cette limite d'âge dans les conditions définies aux statuts
- par la démission adressée au conseil d'administration
- par le non-paiement de la cotisation après un rappel écrit
- par exclusion prononcée par l'assemblée générale pour violation des statuts ou tout autre motif grave, après information circonstanciée du membre visé qui aura le droit de s'expliquer devant l'assemblée avant tout vote.

### **Chapitre III. L'Assemblée Générale et le Conseil d'administration**

**Art. 8.** Organes de l'association.

Les organes de l'association sont l'assemblée générale et le conseil d'administration.

**Art. 9.** Assemblée générale.

(1) L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres actifs.

(2) Elle décide souverainement de l'activité générale, des buts de l'association et de son orientation. Elle élit le conseil d'administration.

(3) Elle est convoquée une fois par an, au cours du premier semestre de l'année civile. Elle peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige. Les convocations individuelles, faites par écrit ou par voie électronique au moins huit jours à l'avance par les soins du conseil d'administration, doivent comprendre l'ordre du jour de l'assemblée.

(4) Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire dans les cas énumérés à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle que modifiée, et pour:

- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration,
- la fixation de la cotisation annuelle,
- l'approbation annuelle du budget et des comptes,
- l'exclusion des membres,
- la modification des statuts,
- la dissolution de l'association et l'affectation de son patrimoine.

(5) Tous les membres actifs ont un droit de vote égal à l'assemblée générale.

En cas d'empêchement chaque membre actif pourra se faire représenter par un autre membre actif moyennant une procuration écrite, sans que le nombre des mandats par membre actif ne puisse dépasser celui de deux.

(6) L'assemblée prend ses décisions à la majorité des suffrages exprimés. Le vote a lieu à main levée, sauf décision contraire à prendre par l'assemblée. En cas de partage, la voix de celui qui préside l'assemblée est prépondérante. Les résolutions sont consignées dans un procès-verbal dont les membres et les tiers pourront prendre connaissance au siège, sans déplacement.

**Art. 10. Le Conseil d'administration.**

(1) L'association est gérée par un conseil d'administration de cinq membres au moins et sept membres au plus élus par l'assemblée générale parmi ses membres actifs.

(2) Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'association et la réalisation du but social. Il a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale, soit par la loi, soit par les statuts.

(3) Il représente l'association dans ses relations avec les particuliers et les pouvoirs publics. Il peut ester en justice au nom de l'association. Il peut acquérir, aliéner, hypothéquer les biens de l'association, contracter des emprunts, pourvoir au placement des fonds disponibles, accepter des dons ou legs, sous réserve des autorisations prévues par la loi. Il dresse les comptes de l'exercice écoulé et au besoin le budget de l'exercice à venir et les soumet tous les ans pour approbation à l'assemblée générale.

(4) Il peut en outre déléguer ses pouvoirs pour une ou plusieurs affaires déterminées à une personne choisie dans son sein ou à un tiers. Dans ce cas, l'association est valablement engagée par la seule signature de la personne choisie.

(5) Sauf le cas visé à l'alinéa qui précède, l'association est valablement engagée envers les tiers par les signatures conjointes de la Présidente d'une part et de celle de la secrétaire ou de la trésorière d'autre part pour tout montant



dépassant EUR 5.000. Pour tout montant inférieur à EUR 5.000 l'association est valablement engagée envers les tiers par la signature de la présidente ou de celle de la trésorière.

(6) Le conseil d'administration se renouvelle tous les ans; ses membres sont rééligibles mais ne peuvent pas accomplir la même tâche au sein du conseil d'administration pendant plus de deux années consécutives. En cas de vacance d'un poste entre deux assemblées générales, le conseil d'administration peut pourvoir au remplacement de ce membre, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration élit en son sein une Présidente, une Vice-présidente, une Secrétaire et une Trésorière. La Présidente sortant est membre d'office du conseil d'administration et occupe en son sein pendant une année le poste de Past-présidente.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est convoqué par sa Présidente ou un autre membre délégué à ces fins. Le conseil d'administration peut inviter d'autres membres avec voix consultative à ses réunions.

**Art. 13.** Le conseil d'administration délibère valablement sur les objets portés à l'ordre du jour, lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés et ses décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside est prépondérante.

**Art. 14.** La surveillance de la gestion financière de l'association est exercée par deux commissaires élus par l'assemblée générale pour une année et rééligibles à l'expiration de leur mandat.

#### Chapitre IV. Divers

**Art. 15.** Les ressources de l'association se composent:

- des cotisations annuelles,
- des dons en sa faveur,
- des subsides accordés par des particuliers ou par les pouvoirs publics,
- du produit des ventes, des fêtes, de concours, de manifestations etc.

Le montant de la cotisation annuelle ne peut dépasser 1.000.- euros.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> mai et finit le 30 avril. La 1<sup>ière</sup> année sociale, par dérogation, prendra cours à partir de ce jour et s'achèvera le 30 avril 2011.

**Art. 17.** Les comptes sont arrêtés au 30 avril de chaque année et soumis pour approbation à l'assemblée générale munis du rapport des commissaires désignés à la surveillance des comptes.

**Art. 18.** La dissolution de l'association ne pourra être prononcée que moyennant observation des formalités et conditions énoncées par l'article 20 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique. L'assemblée générale, qui prononcera la dissolution, désignera le ou les liquidateurs, en déterminera leurs pouvoirs et décidera de l'attribution de l'excédent des biens de l'association conformément aux dispositions de l'art 19 ci-après.

**Art. 19.** L'excédent des biens de l'association issu de sa liquidation après dissolution de l'association sera attribué à une association qualifiée d'utilité publique.

**Art. 20.** Le règlement intérieur:

L'association adopte un règlement d'ordre intérieur. Il sera élaboré par le conseil d'administration et soumis au vote par l'assemblée générale. Toute modification de ce règlement suivra la même procédure.

**Art. 21.** Toutes les questions qui ne sont pas prévues expressément par les présents statuts sont régies par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 pré mentionnée.

Martine SCHRAMER / Malou GRASGES / Daniela NOESEN-STEIGER /  
Caroline GOEBEL / MULLER Laurence / ARMBRUSTER Nadine / GRASGES Jo.

Référence de publication: 2011063173/148.

(110069264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---

#### **The Shipowners' Mutual Strike Insurance Association Europe, Association d'Assurances Mutuelles.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 50.025.

Le bilan au 31 JANVIER 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064351/10.

(110072372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**IEC Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 160.660.

---

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le deux mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

M. Denis Terraz, né le 05 mars 1950 à Aix-les-Bains, France, résidant au 280, Chemin des Ioriots, F-34170 Castelnau-le-Lez, France,

ici représenté par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 avril 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres valeurs de participation incluant, sans limitation, des obligations, tous instruments de dettes, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou tous instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la détention et/ou gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «IEC Europe S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille, cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille, cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

## Chapitre III. Gérant(s).

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s).

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

### Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi Applicable.

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

*Souscription - Libération*

Toutes les douze mille, cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par M. Denis Terraz, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille, cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le notaire a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (€ 1.100.-).

*Décisions de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à un (1).
2. Nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société:

M. Denis Terraz, prénommé.

La durée du mandat du gérant est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 44, Rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, Fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 mai 2011. Relation: ECH/2011/759. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 04 mai 2011.

Référence de publication: 2011061524/244.

(110068567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---

**Ercy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 115.522.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril 2011 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Josef STIRNIMANN, Administrateur et Président, Joseph WINANDY et Koen LOZIE, Administrateurs sortants ainsi que M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes sortant pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

Pour copie certifiée conforme

J. STIRNIMANN / K. LOZIE

Président / Administrateur

Référence de publication: 2011064420/16.

(110071637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

---

**Industriecapital Österreich, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 136.425.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zwei tausend elf, den siebenundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung österreichischen Rechts VENTURE GROUP BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT m.b.H., mit Sitz in A-3350 Haag, Linzerstrasse 8, (Österreich), vertreten durch sein Geschäftsführer Herrn

TOJNER geboren in Steyr, (Österreich), am 31. März 1966, wohnhaft in A-1060 Wien, Mariahilfer Strasse 19-21, welcher selbst hier vertreten ist durch Frau Sophie BATARDY, Privatbeamtin, berufsansässig in Luxemburg, auf Grund einer ihr ausgestellten Vollmacht.

Welche Vollmacht, von der Vollmachtnehmerin und dem instrumentierenden Notar, ne varietur unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Welche Komparentin, durch ihren Bevollmächtigte, den amtierenden Notar ersucht ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Aktiengesellschaft "Industriecapital Österreich", mit Sitz in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 136.425, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 30. Januar 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 696 vom 20. März 2008.

II.- Dass das Gesellschaftskapital einunddreissigtausend Euro (31.000,-EUR), eingeteilt in dreihundertzehntausend (310.000) Aktien von jeweils null Komma zehn Euro (0,10 EUR).

III.- Dass die Komparentin die alleinige Aktieninhaberin der Gesellschaft sind.

IV.- Dass die Komparentin beschließt die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren, im Verhältnis ihrer Beteiligung an der aufgelösten Gesellschaft.

V.- Dass die Komparenten die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennen.

VI.- Dass die Komparentin, handelnd als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass sie persönlich, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleisten.

VII.- Dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Aufsichtskommissar volle Entlast für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

VIII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX.- Dass sämtliche Aktienzertifikate annulliert wurden.

X.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur aufbewahrt werden.

#### Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sieben hundert fünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Sophie BATARDY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 mai 2011. Relation GRE/2011/1697. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE.

Junglinster, den 6. Mai 2011.

Référence de publication: 2011062169/50.

(110069890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

#### **W.S. Logistics Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5485 Wormeldange, 64, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 145.569.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/05/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011064369/12.

(110072521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**The UBK Belgian Property Company Limited, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour THE UBK BELGIAN PROPERTY COMPANY LIMITED*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011064352/11.

(110071959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**TSC Property Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.956.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2011*

L'Assemblée Générale a reconduit pour un nouveau terme d'un an le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé, ERNST & YOUNG (ayant son siège social à L-5365 MUNSBACH, 7, rue Gabriel Lippman).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2011064358/15.

(110072056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**Urbaninvest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour URBANINVEST S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011064360/11.

(110072320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**ANNA Real Estate 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.648.

Bitte nehmen Sie zur Kenntnis, das sich die Geschäftsadresse, des Geschäftsführers A der Gesellschaft, Herrn Philipp Voswinkel wie folgt geändert hat:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Schweiz.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anna Real Estate 4 S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

*Geschäftsführer B*

Référence de publication: 2011070850/15.

(110077315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.